

Notice d'information 2027

Inscription à la sélection pour l'entrée en IFAS, janvier 2027.

IFAS du Centre Gérontologique Départemental – 176, Avenue de Montolivet – 13012 MARSEILLE – Tel : 04.91.12.75.15

CALENDRIER

 Inscriptions Du mercredi 26 août 2026 au vendredi 6 novembre 206	Le dossier d'inscription devra être déposé dans une enveloppe à l'IFAS de votre premier choix uniquement, au plus tard le Vendredi 6 novembre 2026 à 16h.
 Entretiens Du lundi 2 novembre au jeudi 19 novembre 2026	Les convocations pour l'entretien seront envoyées par mail à l'adresse mail du candidat.
 Résultats d'admission Lundi 23/11/2026 à 14h	Les résultats des épreuves de sélection seront affichés à l'IFAS et publiés sur le site internet : le lundi 23/11/2026 à 14h. Chaque candidat est informé individuellement par écrit de ses résultats.
<u>Dates de formation</u> : du 4 janvier 2027 au 3 décembre 2027	

ADMISSIONS JANVIER 2027

[Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture - Légifrance](#)

[Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture - Légifrance](#)

Arrêté du 29 avril 2026 relatif à l'articulation entre Parcoursup et les modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et au diplôme d'assistant de régulation médicale – Légifrance.

Comment s'inscrire à la sélection aide-soignant janvier 2027 ?

Les étapes d'Inscription :



1. S'inscrire en ligne sur MySelect IFAS 1^{er} choix



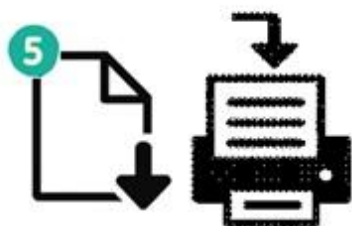
2. Une seule inscription nécessaire



3. Renseigner 2 autres vœux



4. Ne pas s'inscrire auprès de plusieurs IFAS



5. Télécharger la fiche d'inscription et le dossier d'inscription



6. Déposer le dossier complet à l'IFAS choix 1



7. Si dossier complet, convocation entretien



8. Classement selon vos choix dans la limite des places



ATTENTION

En cas d'erreur ne pas créer de nouveau compte, pour tous renseignements contactez-nous par mail : concours-mutualise-ces@ap-hm.fr

CONDITION D'ACCES A LA FORMATION

- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Aucune condition de diplôme.
- La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible par les voies suivantes : formation initiale, apprentissage, formation professionnelle continue, validation des acquis de l'expérience.

PREINSCRIPTIONS – INSCRIPTIONS

- Préinscription :

Rendez-vous sur : <https://myselect-paca.epsilon-informatique.net/s/14>

Une seule préinscription est nécessaire pour l'ensemble des IFAS d'Aubagne–Marseille.

→ Utilisez une adresse mail unique et valide.

→ La première préinscription fait foi ; **les doublons seront supprimés.**

- Classement des vœux :

Indiquez vos IFAS par ordre de préférence.

→ Ne formuler qu'un seul choix réduit vos chances d'être retenu dans un autre institut.

- Dépôt du dossier après validation sur la plateforme :

→ Imprimez la fiche et le dossier d'inscription.

→ Déposez fiche/dossier d'inscription et toutes les pièces justificatives dans l'IFAS correspondant à votre vœu n°1.

- **L'IFAS n'acceptera pas un dossier sans inscription sur MySelect.**

- Si vous avez déjà été inscrit dans cette formation. Ne procédez pas à votre inscription et contactez l'IFAS concerné.

MODALITES DE SELECTION

(Arrêté du 7 avril 2020 titre 1, Art. 2 modifié par l'Arrêté du 9 juin 2023 2021, Art.2, modifié par l'Arrêté du 29 avril 2026 »)

- La sélection se fait par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien évaluant connaissances, aptitudes et motivation.
- Rédaction sur place avant l'entretien d'un écrit complétant le dossier, d'une dizaine de lignes sur le projet professionnel et la connaissance du métier.
- L'entretien (15 à 20 min) permet d'apprécier les qualités humaines, relationnelles et le projet professionnel.
- **Les candidats en situation de handicap peuvent demander un aménagement auprès de l'IFAS de leur choix 1.**

DISPENSES DES EPREUVES DE SELECTION

- Les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ), public ou privé, justifiant 1 an d'expérience à temps plein en établissement sanitaire, médico-social ou en aide à domicile.
- Les candidats en apprentissage, professionnalisation ou bénéficiant d'une VAE partielle (dans la limite des places disponibles).
- Les candidats titulaires du diplôme national du baccalauréat délivré par une autorité française, ou équivalent du bac (DAEU), ou inscrits en classe de terminale sont dispensés de la rédaction sur place avant l'entretien d'un écrit d'une dizaine de lignes complétant le dossier.

RESULTATS

 **Liste de classement** : au vu de la note obtenue, il est établi une liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire mutualisée.

 **Publication** : les résultats sont publiés sur le site de l'Institut :

<http://if.cgd13.fr>

Chaque candidat reçoit également une **notification écrite** de ses résultats.

☒ **Confirmation de l'admission** :

Les candidats de la liste principale ont **2 jours ouvrés** pour confirmer leur place (jusqu'au **mercredi 25 novembre 2026**).

Sans confirmation écrite, ils sont considérés comme démissionnaires et la place est proposée au candidat suivant de la liste complémentaire.

REGLES SPECIFIQUES DE SELECTION DU GROUPEMENT

Publication des résultats **lundi 23/11/2026 à 14h**.

Chaque institut publie sa liste principale (candidats ayant choisi l'institut en vœu 1). Les candidats admis disposent de 7 jours ouvrés pour confirmer leur entrée en formation. Tout candidat ayant obtenu $\geq 10/20$ est classé dans ses 3 vœux. Trois situations possibles :

1. Liste principale du choix 1

→ Il reçoit uniquement la proposition d'admission de cet institut.

2. Listes complémentaires des 3 vœux (liste d'attente)

→ Il reste en attente d'une proposition selon les désistements.

3. Liste complémentaire du choix 1 mais admis en liste principale du choix 2 ou 3

→ Il reçoit une proposition du choix 2 ou 3.

✂ S'il accepte, il perd sa place en liste complémentaire du choix 1.

✂ S'il refuse, il conserve sa place en attente sur le choix 1.

CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION

Pour l'inscription définitive, le candidat doit fournir les vaccinations obligatoires : contre l'hépatite B (3 injections) et DT Polio.

Obligation d'immunisation pour la rougeole (infection passée ou vaccination ROR).

Recommandés : coqueluche, vaccins grippe, COVID-19.

Merci d'anticiper la mise à jour des vaccins : sans cela, l'affectation en stage sera impossible, entraînant un retard de diplomation.

 *Aucun document médical n'est demandé au moment du dossier de sélection ; ils seront fournis uniquement à l'inscription.*

[Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique - Légifrance](#)

La sélection aide-soignante est mutualisée. Elle est organisée en partenariat avec les autres IFAS du territoire Aubagne Marseille :

Liste des IFAS partenaires	Adresse	Téléphone	Places ouvertes*
IFAS Centre Gérontologique Départemental	176 Avenue Montolivet 13012 Marseille	04 91 12 75 15	60
IFAS Saint Jacques	10 Avenue Alexandre Ansaldi Pôle d'activité "Les Flamants" 35 bd Capitaine Gèze 13014 Marseille	04 95 05 70 48	110
IFAS de la Clinique St Martin	183 Route des Camoins 13011 Marseille	04 91 27 30 31	50
IFAS Territorial du Greta-CFA Marseille Méditerranée	Nelson Mandela 14 rue Louis Reybaud 13012 Marseille	04 86 94 88 90 04 86 94 88 92	30

* Places ouvertes : le nombre définitif de places peut évoluer avec la réintégration des élèves de l'année précédente ayant sollicité un report.

Le concours est ouvert pour un nombre total de places réparties entre :

- 20 % des places réservées au titre du quota ASH,
- 80% des places relevant du droit commun.